

**Comité Technique Académique du 13 octobre 2021**

Le 1<sup>er</sup> CTA de l'année 2021/2022 s'est tenu ce 13 octobre 2021. Deux points ont été abordés pour les personnels de la filière ITRF des servicesacadémiques (DSDEN, Rectorat) et des EPLE.

**1. Revalorisation triennale de la filière ITRF**

Ce point fait suite aux propositions et aux échanges lors du groupe de travail académique qui s'est tenu le 29 septembre 2021. Pour rappel, ci-dessous, la décision arrêtée par le ministère :

Corps	Réexamen 2021	
	% revalorisation	Gain moyen ministériel
IGR	+ 1.5 %	+ 267 €
IGE	+ 2.5 %	+ 256 €
ASI	+3.0 %	+ 242 €
TECH	+ 3.5 %	+ 205 €
ATRF	+ 5.0 %	+148 €

L'UNSA ITRF BI O a rappelé que les montants les plus élevés de chaque corps proposés étaient inférieurs au gain moyen présenté par le ministère lors de la réunion du 6 juillet 2021.

Mme la Rectrice a indiqué que la totalité de l'enveloppe 2021 allouée par le ministère a bien été utilisée mais qu'elle avait bien entendu notre demande de rattrapage sur le retard indemnitaire et qu'elle s'engageait à contacter le ministère pour évoquer ce retard pour la filière ITRF de l'académie de Bordeaux.

L'UNSA ITRF BI O a demandé, dans le cas d'un reliquat de fin d'année, de privilégier la filière ITRF.

Par ailleurs, l'UNSA ITRF BI O a demandé qu'un groupe de travail ITRF soit mis en place pour revoir le positionnement des personnels ITRF dans les différents groupes de fonctions réglementaires. Il est anormal, notamment pour les personnels ITRF exerçant en EPLE, qu'ils soient positionnés dans les groupes les plus faibles et sans tenir compte de leur affectation :

Mme la Rectrice a validé cette demande de réunir un groupe de travail sur ce sujet.

L'UNSA ITRF-Bi-O s'est abstenu sur ce vote car si le rectorat a bien appliqué le pourcentage d'augmentation pour chaque corps, il est en dessous du gain moyen ministériel du fait du retard pris par l'académie de Bordeaux à la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Veillez trouver ci-dessous, le tableau pour les personnels ITRF exerçant en EPLE et les servicesacadémiques (Rectorat, DSDEN) avec les gains annuels appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette revalorisation interviendra sur la paye de novembre 2021 avec un effet financier rétroactif.

EPLE			
Groupes	Corps/grades	Réexamen 2021	
		% revalorisation	Gain
2	ASI	+3.0 %	+ 135,58 €
3	Tech. RF Classe Normale	+ 3.5 %	+ 151,86 €
	Tech. RF Classe Supérieure	+ 3,5 %	+ 150,98 €
	Tech. RF Classe Exceptionnelle	+ 3,5 %	+ 149,23 €
2	ATRF P1	+ 5.0 %	+ 130 €
	ATRF P2	+ 5,0 %	+ 128,75 €
	ATRF	+ 5,0 %	+ 127,50 €



SERVICES ACADEMIQUES			
Groupes	Corps/grades	Réexamen 2021	
		% revalorisation	Gain
1	IGR HC - IGR 1 <sup>ère</sup> Cl. - IGR 2 <sup>ème</sup> Cl.	+ 1.5 %	+ 205,50 €
2	IGR HC - IGR 1 <sup>ère</sup> Cl.	+ 1.5 %	+ 205,50 €
	IGR 2 <sup>ème</sup> Cl.		+ 172,50 €
3	IGR HC - IGR 1 <sup>ère</sup> Cl.	+ 1.5 %	+ 172,50 €
	IGR 2 <sup>ème</sup> Cl.		+ 157,50 €
1	IGE HC - IGE CN	+ 2.5 %	+ 250,00 €
2	IGE HC - IGE CN	+ 2.5 %	+ 222,50 €
3	IGE HC	+ 2.5 %	+ 150,00 €
	IGE CN		+ 137,50 €
1-2	ASI	+3.0 %	+ 135,58 €
1-2-3	Tech. RF Classe Normale	+ 3.5 %	+ 151,86 €
	Tech. RF Classe Supérieure	+ 3,5 %	+ 150,98 €
	Tech. RF Classe Exceptionnelle	+ 3,5 %	+ 149,23 €
1	ATRF P1	+ 5.0 %	+ 161,01 €
	ATRF P2	+ 5,0 %	+ 159,76 €
	ATRF	+ 5,0 %	+ 127,50 €
2	ATRF P1	+ 5.0 %	+ 130,00 €
	ATRF P2	+ 5,0 %	+ 128,75 €
	ATRF	+ 5,0 %	+ 127,50 €

## 2. Bilan des opérations de mobilité 2021

L'UNSA ITRF BI O a participé au Groupe Travail relatif à la mobilité, le lundi 4 octobre 2021. Aucune information n'a été communiquée pour la mobilité des personnels de la filière ITRF des services académiques. L'UNSA ITRF BI O a demandé que ces informations soient transmises sur le bilan de l'année prochaine.

- **Mouvement des personnels ITRF 2021**

### Mouvement académique

Corps	Postes vacants avant mouvement	Nombre de demandes	Nombre de Demandes satisfaites	% de satisfaction	Sans poste après mouvement	Postes vacants après mouvement académique
ATRF en EPLE	15	17	10	58,82%	12	9
Tech RF en EPLE	4	2	0	0	0	0
ASI en EPLE	1	0	0	0	0	0

### Mouvement Inter-académique

Corps	Possibilités d'accueil	Nombre de demandes	Nombre de mutations	% satisfaction
ATRF en EPLE		5	1	20,00%

## 3. Questions diverses

**Protection sociale complémentaire : quelles sont les modalités pour faire la demande au Rectorat de Bordeaux de la participation mutuelle employeur de 15 € ?**

Réponse de M. RAMBAUD, DRH : Elle va être déployée via une interface « COLIBRI » dans laquelle l'académie de Bordeaux va s'inscrire. Il ne faut pas se précipiter. Objectif janvier 2022.